





Règlement Tremplin 2025

Article 1 : Généralités

A l'occasion de la 5^{ème} édition du festival Attrap'Sons qui se déroulera du 22 au 24 août 2025, Fest In Leff organise son 3^{ème} tremplin.

Article 2 : Conditions d'inscription

Le tremplin Attrap'Sons est ouvert à tous les groupes ou artistes musiciens répondant aux critères suivants :

- Avoir plus de 18 ans.
- Avoir un membre du groupe (au minimum) implanté en Bretagne (22/29/35/56).
Justificatif de domicile avec pièce d'identité demandé
- Être amateur ou dans une démarche de professionnalisation.
- N'est pas sous contrat avec un label phonographique ou un éditeur.
- Être en capacité de jouer deux sets d'au moins 30 minutes.
- Proposer uniquement des compositions originales (pas de reprises)
- Disposer d'un support audio ou vidéo (Youtube, Bandcamp, Soundcloud...) contenant 2 titres minimums au format wav ou MP3.
- Être autonome en matériel (instruments, amplis, micros, sono).
- Être disponible sur les dates suivantes :
 - **29 mars 2025** : Finale du tremplin
 - **09-16-23/05 2025** pour les groupes arrivant de la 2^{ème} place à la 4^{ème}
 - **Être disponible le 22/23 et 24 août 2025 (Jour de passage à définir)** pour le gagnant du tremplin.

Article 3 : Modalités d'inscription

- L'inscription est gratuite
- Pour s'inscrire, les candidats doivent télécharger le dossier de candidature sur le site du festival Attrap'Sons www.attrapsons.fr.
- Les groupes ou artistes devront faire parvenir leur dossier de candidature accompagné d'une ou plusieurs photos (JPEG) et d'un support audio et/ou vidéo contenant 2 titres minimum au format Wav ou MP3) **au plus tard le dimanche 26 janvier 2025 à minuit par mail uniquement à attrapsons.tremplin@gmail.com**
- Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de l'article 2 ou portant des informations erronées sera automatiquement rejeté.
- Tout dépôt de dossier d'inscription est considéré comme terme d'engagement et de respect du règlement de cet événement.
- La bonne réception de votre dossier complet vous sera confirmée par mail au plus tard le 28 janvier 2025.



Article 4 : Sélection

Tout groupe qui aura présenté un dossier complet et conforme sera éligible à la pré-sélection qui se déroulera le samedi 02 février 2025.

La sélection finale se déroulera le 1^{er} mars 2025. Le jury sera composé des membres de la commission tremplin ainsi que différents professionnels de la musique (producteur, musiciens...). La sélection se fera suivant les critères de conditions d'inscription (article 2), suivant la qualité sonore et l'originalité des compositions. Dès lors 4 groupes seront sélectionnés pour la finale du tremplin le 29 mars 2025. Ces derniers seront ensuite informés par téléphone et recevront un mail de confirmation.

Aucune contestation ne sera admise quant aux choix de la sélection proposée par l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit d'annuler le concours sans qu'aucune contrepartie ou préjudice ne puisse être exigé.

Article 5 : Déroulement du tremplin

Après la sélection des 4 groupes ou artistes, ces derniers auront l'opportunité de se produire lors de la finale le samedi 29 mars 2025 à la salle des fêtes de Plouagat (2 rue de la grande Villeneuve 22170 Plouagat).

Les groupes ou artistes sélectionnés devront arriver sur place pour 13h30. Les balances se dérouleront de 14h à 18h30. Par suite, l'ouverture des portes au public se fera à 19h pour débiter le premier concert à 20H00. Chaque groupe ou artiste se produira pour un set de 30 minutes. Un temps de 30mn sera donné ensuite à chaque groupes ou artiste pour le changement de plateau.

En résumé :

1er Concert → 20h/20h30
2ième Concert → 21h/21h30
3ième Concert → 22h/22h30
4ième Concert → 23h/23h30

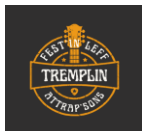
L'ouverture des votes par le public se fera à la suite du dernier concert pendant 30 minutes. Toute personne du public arrivant 5 minutes après la première prestation scénique n'aura pas la possibilité de participer à la sélection dans un souci d'impartialité.

En cas d'égalité des votes, l'organisateur est considéré « expert » et prendra la décision de sélectionner un groupe ou artiste comme vainqueur en fonction des critères suivants :

- Qualité musicale du groupe ou artiste (technicité).
- Originalité des compositions.
- Présence scénique.
- Interaction avec le public.

→ Aucune contestation ne sera recevable.

Le groupe devra être présent durant la remise des résultats. Tout départ anticipé du



groupe ou de l'artiste le jour de la finale du tremplin sera considéré comme un acte de désistement. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retenir le groupe suivant.

Le vainqueur du 3ième Tremplin sera connu à la suite du dépouillement en fin de soirée du 29 mars 2025.

Article 6 : Description des prix

Pour la soirée de sélection, la restauration et 2 consommations seront prises en charge pour chaque membre du groupe ou artiste.

Les prix :

- Le gagnant aura l'opportunité de jouer au festival Attrap'Sons pendant 30minutes sur la scène principale. Accès au backstage avec catering.
- Les 3 autres groupes joueront sur les warm-up (3 lieux différents sur 3 dates différentes – Répartition des groupes sur les dates à définir avec l'organisation)
 - Vendredi 9 mai 2025 (Lannion)
 - Vendredi 16 mai 2025 (Langueux)
 - Mercredi 23 mai 2025 (Lanvollon)

Article 7 : Modalités, Mentions et dispositions légales

Le matériel appartenant aux participants doit être assuré par eux-mêmes. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dégradations, de pertes ou de vol de ce matériel. Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition sur le lieu de leur prestation seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'il estime que cela pourrait porter préjudice aux valeurs morales et à l'ordre public.

Les éventuels frais de déplacement et/ou d'hébergement sont à la charge des candidats

Aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants. Les participants déclarent sur l'honneur que les titres présentés sont des originaux.

Pour rappel, la participation au tremplin est gratuite. Ainsi son adhésion implique alors l'acceptation totale sans réserve du présent règlement.



Article 8 Acceptation du règlement (feuille à renvoyer par mail)

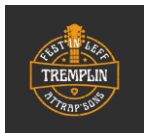
- *Nous nous engageons, si nous sommes sélectionné.es, à participer au tremplin Attrap'Sons qui aura lieu le 29 mars 2025.*
- *Nous nous engageons à être disponible, selon le classement aux dates suivantes*
 - *Le 7 mai 2025*
 - *Le 28 mai 2025*
 - *??*
 - *22/23 et 24 août 2025*
- *Nous déclarons avoir lu et acceptons le présent règlement du 3ième tremplin Attrap'Sons organisé par Fest In Leff*

Nom du Groupe : _____

Fait à _____

Le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Formulaire d'inscription

Tremplin Attrap'Sons 2025

Nom du groupe / Artiste	
Si Groupe : Nom et Prénom du référent	
Date de naissance	
Adresse	
Code Postale	
Ville	
Tel Fixe	
Tel Portable	
Adresse Mail	

Membres du groupe

Nom et Prénom (1) : _____

Date de naissance : _____

Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom et Prénom (2) : _____

Date de naissance : _____

Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom et Prénom (3) : _____

Date de naissance : _____

Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom et Prénom (4) : _____

Date de naissance : _____

Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom et Prénom (5) : _____

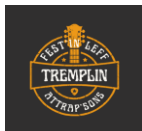
Date de naissance : _____

Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Présentation du groupe

Date de création du groupe : _____

L'histoire de votre groupe en quelques lignes



Quelles sont vos influences musicales ?

-
-
-
-
-

Quelle.s expérience.s scénique.s avez-vous ? Nombre ? Lieux ? (Festivals, salles...)

-
-
-
-

Quels sont vos projets, vos ambitions ?

Nom des titres à écouter lors de la sélection ?

-
-

Êtes-vous en association ? *OUI – NON*
Si oui laquelle.s

-

Êtes vous inscrit à la SACEM ? *OUI - NON*

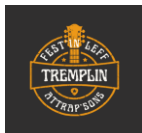
Avez-vous un producteur ? *OUI – NON* Si oui, lequel ? _____

Le référent atteste sur l'honneur que l'intégralité des informations complétées sont exactes.

Fait à _____

Le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Pièces justificatives à fournir (cadre réservé à l'organisation)

- o Fiche de renseignements complétée
- o Pièce d'identité
- o Justificatif de domicile pour la personne résident en Bretagne
- o Règlement signé
- o Photo en format JPEG
- o 2 supports audios et/ou vidéos
- o Fiche technique avec plan de scène, nombre d'instruments et de branchements nécessaires
- o Formulaire de droit à l'image complété et signé par chaque membre du groupe

Dépôt du dossier complet par mail attrapsons.tremplin@gmail.com au plus tard le 26 janvier 2025 à minuit.

Confirmation du dossier complet au plus tard le 28 janvier 2025



Droit à l'image

(complété et signé par chaque membre du groupe)

Je soussigné _____ membre du groupe
_____ autorise l'association Fest In Leff et le festival
Attrap'Sons à diffuser une/des photos de moi sur tous supports écrits ou vidéos (presse,
documents, publicités, internet...) sur une période d'un an à compter du jour de la prestation
scénique.

J'autorise également l'association Fest In Leff et le festival Attrap'Sons à diffuser des extraits
musicaux audio et/ou vidéos de mon groupe sur tous supports audiovisuels et internet

Nom – Prénom : _____

Fait à _____

Le __/__/____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)